Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 079-200069755-20250407-C03_04_2025_19-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2025

N° C03_04_2025_19 - Assainissement collectif (AC) Prestation de service - Nouveau tarif branchement (annexe)
Annexe(s) :
- Annexe tarifs branchement AC 2025

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	58	16	74	16

Pour : 74	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, PETIT Serge, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, MARTIN François, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, GICQUIAUD Floriane, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :
BARILLOT Dorick (pouvoir donné à MERCIER Sébastien), BARRE Gérard (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BARRE Daniel (pouvoir donné à POINAS Sylviane), BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), DODIN Patrick (pouvoir donné à BROSSARD François), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BERTHONNEAU Frédéric), GABOREAU Bernard (pouvoir donné à NIVELLE Jean-Pierre), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GIRAULT Anne), POINT Jean-Luc (pouvoir donné à BERNARD Eric), RACINE Eric (pouvoir donné à HERISSE Mathieu), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), VALERY Nicolas (pouvoir donné à CHESNEAU Etienne), WATTEBLED Frédéric (pouvoir donné à MICHELET Fabrice)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 079-200069755-20250407-C03_04_2025_19-DE

ARCHAIMBAULT Monique, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul, MAGNAN Jean-Christophe, PICARD Christian, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TRICHET Jacques, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

****

Assainissement collectif (AC) Prestation de service - Nouveau tarif branchement (annexe)

Annexe(s) :

- Annexe tarifs branchement AC 2025

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 18 février 2025,

Considérant le marché de branchements notifié le 03 mars 2025 avec un branchement type facturé à l'usager supérieur au forfait branchement actuel soit 2 000 euros HT, il est nécessaire pour la communauté de communes de proposer un nouveau tarif afin de couvrir la dépense liée au nouveau marché.

La communauté de communes propose un tarif forfaitaire de 3 200 euros HT à compter de la présente délibération. Un acompte de 50 % du forfait HT sera demandé à l'usager au dépôt de dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le tarif du branchement d'assainissement collectif sur tout le territoire pour les usagers tel qu'annexé, à compter de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Sylvie COUSIN
1ère Vice-Présidente en charge des solidarités
9 avr. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
8 avr. 2025